



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2024 PORTANT COMPOSITION
DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
SESSION 2025**

Le recteur,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury chargé d'apprécier les épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Classe Exceptionnelle – session 2025 - est constitué comme suit :

Présidente :

- Madame DELFOUR Sophie, attachée principale d'administration de l'État, CROUS de Clermont-Ferrand.

Membres :

- Monsieur CATALAN Stéphane, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, lycée La Fayette - Clermont-Ferrand ;
- Monsieur CLAIR Alexandre, attaché principal d'administration de l'État, rectorat de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SIGNÉ

Karim BENMILOUD